

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : ..... 815 ..... Société : ..... 75966 .....

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom : SADI ABDELLAH

Date de naissance :

18/01/1936

Adresse :

86 Rue A. Mejjati 7 MARIE

CASABLANCA

Tél. : 05 22 23 75 17

Total des frais engagés : 107910 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

09/06/2021

Nom et prénom du malade :

BARKONI SADI KABOURA

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

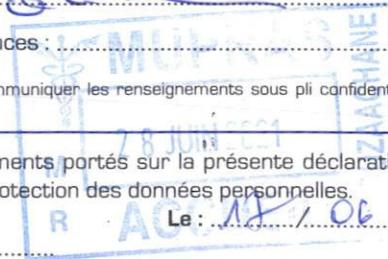
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 28 JUN 2021

Signature de l'adhérent[e]



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/06/2022	C 3		200 Dhs	 

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	16/06/2021	<b>COMPTOIR D'OPTIQUE</b> <b>CHRISTIAN BERGERES</b> 21, rue Chérier - Casablanca Tél : 0522 27 72 89 - Mat : 33105480 R.C : 273868 - N.F : 41405431 I.C.E : 001750165000065

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Pharmacien	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 <b>TAHRI</b> 10, Bis Rue Oussama Benou Zaid 1000 - Tel.: 05 22 25 34 41	09/06 	 <b>TAHRI</b> 10, Bis Rue Oussama Benou Zaid 1000 - Tel.: 05 22 25 34 41	129, 10

## AUXILIAIRES MÉDICAUX

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur ASRARGUIS Mohamed

Ophtalmologue  
Diplômé des Universités de Paris  
Ancien Résident du C.N.O  
des Quinze - Vingt  
Maladies et Chirurgie des Yeux  
Chirurgie Vitreo-rétinienne  
Chirurgie de la Cataracte par phaco émulsification  
Strabologie - Angiographie - Laser - Contactologie  
Expert assermenté près des tribunaux  
Ancien Médecin Chef des F.A.R



# الدكتور أسرارجيسيس محمد

إخلاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج جامعة باريس

جراحة وأمراض الشبكة

جراحة الجلالة بالفاكو

طب الحول - راديو الشبكة - أشعة الليزر - العدسات

طبيب معتمد لتسليم شواهد السيادة

خبرير مخلف لدى المحاكم

LARMABAK 0.9%  
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH



6 118001 100651  
Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,  
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

09/06/2021

54,10

Madame BARKOUKI EP SAIDI Kabkura

- LARMABAC

1 goutte, 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 6 mois

- LEVOPTA

1 goutte, le matin et soir, dans les deux yeux, pendant 1 mois

75,00

129,10

Pharmacie TAHRI JOUTEL Jura  
729, Bis Rue Oussama Benou Zaid  
Casablanca Tel.: 05 22 25 34 41

LEVOPTA 0.05%  
Collyre 5ml

ZENITH PHARMA  
PPV : 75.00 DHS  
AMM N° 728/180MP/2 NRQ

LC  
FA  
EX



19، شارع الحسن الثاني الدار البيضاء (مقابل ورقة المدارس) - الهاتف : 0522.49.12.91/05.22 27.50.45  
19, Avenue Hassan II - 3ème étage - Casablanca ( Face Librairie des écoles ) - Tél : 0522.27.50.45 / 0522.49.12.91

E-mail : m.asrarguis@hotmail.fr

Docteur ASRARGUIS Mohamed

Ophtalmologue

Diplômé des Universités de Paris

Ancien Résident du C.N.O  
des Quinze - Vingt

Maladies et Chirurgie des Yeux  
Chirurgie Vitreo-rétinienne

Chirurgie de la Cataracte par phaco émulsification  
Strabologie - Angiographie - Laser - Contactologie

Expert assermenté près des tribunaux

Ancien Médecin Chef des F.A.R



الدكتور أسرارجيسيس محمد

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج جامعة باريز

جراحة الجلالة بالفاكون

طب الحول - راديو الشبكة -أشعة الليزر - العدسات

طبيب معتمد لتسليم شواهد السيادة

خبير مخلف لدى المحاكم

09/06/2021

Madame BARKOUKI EP SAIDI Kabboura

PROGRESSIFS Organiques

Oeil Droit : (-1,00) à 100° , Addition + 3,25

Oeil Gauche : (-1,00) à 75° , Addition + 3,25

COMPTOIR D'OPTIQUE  
CHRISTIAN DEFORGES  
21, rue Chenier - Casablanca  
Tél. : 0522 27 72 89 - Pat : 33105480  
R.C : 273868 - I.F. 41405431  
I.C.E. : 001750165000065



شارع الحسن الثاني الدار البيضاء (مقابل ورقة المدارس) - الهاتف : 0522.49.12.91/05.22 27.50.45  
19, Avenue Hassan II - 3ème étage - Casablanca ( Face Librairie des écoles) - Tél : 0522.27.50.45 / 0522.49.12.91

E-mail : m.asrarguis@hotmail.fr

# COMPTOIR D'OPTIQUE

Opticien agréé  
21. Rue CHENIER  
CASABLANCA  
Tél : 05 22 27 72 89

Casablanca, le : 11/06/2021  
Madame BARKOUNI E.P. SA'DI  
Kabboua

FACTURE N° : 06204

Ordonnance de Mr, le Docteur

ASRARGUIS Mohamed

Correspondants à la  
prescription

OD = 431

OG = 431

V L .	OD :	100°	axe -100	cyl plan	sph
	OG :	75°	axe -100	cyl plan	sph
V P .	OD :		axe	cyl	sph
	OG :		axe	cyl	sph

ADDITION :

3,25

## FOURNITURES :

Montures : chate

Verres : grenahe

T.V.A. 20 % soit . 125,00

H.T. 125,00

750,00 750,00

TOTAL (TTC) 750,00 DHS

Arrété la présente facture à la somme de :

Sept Cent Cinquante Dirhams

R.C. N° : 273868 - Patente N° : 33105480 - I.F. N° : 41405431

Code INPE N°: 095014973 - I.C.E. N°: 001750165000065

COMPTOIR D'OPTIQUE  
CHRISTIAN BERNARD  
21, rue Chenier - Casablanca  
Tél. : 0522 27 72 89 - Pat. : 33105480  
R.C. : 273868 - I.F. 41405431  
I.C.E. : 001750165000065